



Bulletin trimestriel d'information du Syndicat National Autonome des Personnels d'Administration et d'Intendance

## **:: SOMMAIRE ::**

**> Reclassement de la  
Catégorie C : UN LEURRE**  
(Pages 2 et 3)

**> PLP 2007 : Subventions  
syndicales**  
(Page 3)

**> Connait-on bien les  
catégories C ?**  
(Page 4)

**Si vous souhaitez  
un SYNDICALISME  
Honnête et Désintéressé :**

**> Donnez la Chance  
à la jeunesse !**

**En MARS 2007, VOTEZ  
SNAPAI - FAEN**

**S.N.A.P.A.I. – F.A.E.N.**

13, avenue de Taillebourg - 75011 PARIS  
Tél. 01 43 73 21 36 - Fax.01 43 70 08 47

Web - <http://perso.wanadoo.fr/snapai>  
E-mail - [snapai@wanadoo.fr](mailto:snapai@wanadoo.fr)

Directeur de la Publication : Danielle CECCHINI  
Rédacteur en Chef : Charles Henri GARNIER

Comme je vous l'avais annoncé dans le bulletin « Action » de juin dernier, le budget 2007 prévoit une suppression de 15000 postes de fonctionnaires, dont 8701 à l'Education Nationale. A cela, il faut aussi rajouter les diminutions de recrutement qui seront annoncées... ultérieurement : merci la LOLF.

Cette volonté politique de dégradation de la Fonction Publique laisse penser qu'à brèves échéances, elle risque de se transformer en démantèlement pur et dur du service public de l'Education.

En tout état de cause, nous assistons actuellement à une lente démolition des services. La réduction d'effectif ne s'accompagne malheureusement pas d'une réduction et d'une simplification des tâches. La mise en place progressive et généralisée de l'informatique conduit fréquemment à une complexification du travail, alors qu'elle était à l'origine, censée le rationaliser. Si l'on rajoute à cela, la tension, le stress, on aboutit à un « mal être » professionnel.

Dans ces conditions, la seule équation viable qui consiste à diminuer les effectifs devrait s'accompagner simultanément d'une diminution des contraintes administratives souvent périlleuses.

Mais la position du SNAPAI est de refuser la diminution du nombre d'agents. Il se bat et continuera à se battre pour vous et avec vous pour enrayer les suppressions de postes.

**Danielle CECCHINI**  
Secrétaire Générale du SNAPAI-FAEN

## CATEGORIE C

### Reclassement de la catégorie C : un LEURRE.



Un reclassement de la catégorie C prendra effet à compter du 1/12/06 :

Octobre 2006

- > Les **Agents Administratifs** deviendront **Adjoint Administratifs 2<sup>ème</sup> classe – échelle 3**
- > Les **Adjoint Administratifs** deviendront **Adjoint Administratifs 1<sup>ère</sup> classe – échelle 4**
- > Les **Adjoint Administratifs Principaux 2<sup>ème</sup> classe** resteront **A.A.P. 2<sup>ème</sup> classe – échelle 5**
- > Les **Adjoint Administratifs Principaux 1<sup>ère</sup> classe** resteront **A.A.P. 1<sup>ère</sup> classe – échelle 6**

Ce reclassement s'accompagne d'une nouvelle grille indiciaire pour chaque échelle. Comment peut-on faire croire aux personnels que leur situation va s'améliorer. En effet, lorsque l'on compare, pour chaque grade, les anciennes grilles indiciaires avec les nouvelles, on s'aperçoit que non seulement les points attribués en bas de la grille correspondent au plus à une augmentation de 15 €uros net, mais, également, qu'un échelon supplémentaire a été rajouté.

Ce qui se traduit par une durée plus longue dans le grade. On nous avait pourtant promis des avancements plus rapides sur liste d'aptitude. Comprenez qui pourra...

De plus, il faut préciser que dans l'échelle 6, l'échelon exceptionnel qui plafonne à 429, ne sera pas accessible aux personnels administratifs (techniques seulement).

*(\* Ces tableaux de reclassement ne tiennent pas compte de l'attribution d'un point d'indice uniforme pour toute la Fonction Publique au 01/11/2006*

#### RECLASSEMENT AU 01.12.2006 (\*)

##### Agent Administratif > Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe / échelle 3

ANCIENNE GRILLE				NOUVELLE GRILLE			
Echelon	Indices majorés	Durée de passage cumulée		Echelon	Indices majorés	Durée de passage cumulée	
				11	354	-	30 ans
10	337	-	26 ans	10	337	4 ans	26 ans
09	324	4 ans	22 ans	09	324	4 ans	22 ans
08	315	4 ans	18 ans	08	315	4 ans	18 ans
07	308	4 ans	14 ans	07	308	4 ans	14 ans
06	302	3 ans	11 ans	06	302	3 ans	11 ans
05	294	3 ans	8 ans	05	295(+1)	3 ans	8 ans
04	288	3 ans	5 ans	04	290(+2)	3 ans	5 ans
03	284	2 ans	3 ans	03	286(+2)	2 ans	3 ans
02	279	2 ans	1 an	02	282(+3)	2 ans	1 an
01	276	1 an	-	01	280(+4)	1 an	-

#### RECLASSEMENT AU 01.12.2006 (\*)

##### Adjoint Administratif > Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe / échelle 4

ANCIENNE GRILLE				NOUVELLE GRILLE			
Echelon	Indices majorés	Durée de passage cumulée		Echelon	Indices majorés	Durée de passage cumulée	
				11	367	-	30 ans
10	351	-	26 ans	10	351	4 ans	26 ans
09	344	4 ans	22 ans	09	344	4 ans	22 ans
08	334	4 ans	18 ans	08	334	4 ans	18 ans
07	323	4 ans	14 ans	07	323	4 ans	14 ans
06	315	3 ans	11 ans	06	315	3 ans	11 ans
05	305	3 ans	8 ans	05	305	3 ans	8 ans
04	297	3 ans	5 ans	04	297	3 ans	5 ans
03	289	2 ans	3 ans	03	290(+1)	2 ans	3 ans
02	282	2 ans	1 an	02	284(+2)	2 ans	1 an
01	278	1 an	-	01	282(+4)	1 an	-

**RECLASSEMENT AU 01.12.2006 (\*)**  
**Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe**  
**> Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe / échelle 5**



Octobre 2006

ANCIENNE GRILLE				NOUVELLE GRILLE			
Echelon	Indices majorés	Durée de passage cumulée		Echelon	Indices majorés	Durée de passage cumulée	
				<b>11</b>	391	-	30 ans
<b>10</b>	378	-	26 ans	<b>10</b>	378	4 ans	26 ans
<b>09</b>	359	4 ans	22 ans	<b>09</b>	359	4 ans	22 ans
<b>08</b>	348	4 ans	18 ans	<b>08</b>	348	4 ans	18 ans
<b>07</b>	336	4 ans	14 ans	<b>07</b>	336	4 ans	14 ans
<b>06</b>	324	3 ans	11 ans	<b>06</b>	324	3 ans	11 ans
<b>05</b>	316	3 ans	8 ans	<b>05</b>	316	3 ans	8 ans
<b>04</b>	306	3 ans	5 ans	<b>04</b>	306	3 ans	5 ans
<b>03</b>	297	2 ans	3 ans	<b>03</b>	297	2 ans	3 ans
<b>02</b>	289	2 ans	1 an	<b>02</b>	290(+1)	2 ans	1 an
<b>01</b>	280	1 an	-	<b>01</b>	284(+4)	1 an	-

**RECLASSEMENT AU 01.12.2006 (\*)**  
**Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe**  
**> Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe / échelle 6**

ANCIENNE GRILLE				NOUVELLE GRILLE			
Echelon	Indices majorés	Durée de passage cumulée		Echelon	Indices majorés	Durée de passage cumulée	
				Exceptionnel	<b>429</b>	<b>Technique uniquement</b>	
<b>03</b>	393		27 ans	<b>07</b>	415	4 ans	27 ans
				<b>06</b>	393	4 ans	23 ans
<b>02</b>	378	4 ans	23 ans	<b>05</b>	374	3 ans	20 ans
<b>01</b>	359	3 ans	20 ans	<b>04</b>	358	3 ans	17ans
				<b>03</b>	345	3 ans	14 ans
				<b>02</b>	334	2 ans	12 ans
				<b>01</b>	323	2 ans	10 ans

**Projet de loi de finances 2007**

**Subventions syndicales**

Le PLF pour 2007 prévoit une enveloppe de 25,61 millions d'euros pour aider les cinq confédérations syndicales représentatives et l'UNSA à financer leurs actions de formation syndicale. Prévu par la mission « travail et emploi », ces crédits correspondant à la dernière tranche de couverture des autorisations d'engagements au titre des conventions triennales 2005 – 2007 passées entre l'Etat et les organisations syndicales.

En 2004, près de 49000 stagiaires ont suivi une formation dans ce cadre.

Les subventions pour 2007 se répartissent comme suit :

- **CGT : 5,56 millions d'€**
- **CFDT : 5,37 millions d'€**
- **CGT-FO : 5,37 millions d'€**
- **CFTC : 2,9 millions d'€**
- **CFE-CGC : millions d'€**
- **UNSA : 2,22 millions d'€**
- **divers instituts, organismes : 1,25 millions d'€**

Source : dépêche AEF n°69636 du 10.10.2006

**>>> à savoir ! <<<**

*Il faut savoir que la SNAPAI ainsi que notre Fédération (FAEN) ne sont bien sûr pas concernés par cette enveloppe que nous dénonçons au titre de l'impartialité syndicale. Notre seul budget de fonctionnement relève des cotisations de nos adhérents : ce moyen de fonctionnement garantit une autonomie et un apolitisme complet vis-à-vis de l'Etat... Pour les autres, cela est moins sûr !! A bon entendeur ...*

**Didier DOGLIANI**  
 Responsable Communication  
 SNAPAI - FAEN

**Connaît-on bien les catégories C ?**

Octobre 2006

Quand le prix de la baguette de pain augmente de 5 centimes d'euros (6.67%), on nous accorde 1 point d'indice supplémentaire et 0.5% d'augmentation salariale, que nous percevons lorsque AGORA aura bien voulu prendre ces augmentations en compte. Le prix du pain est décidé la veille pour être appliqué dès le lendemain matin. Il est vrai que le prix de la langouste reste inchangé sur le marché de Rungis. Ceci explique peut-être que l'INSEE trouve une inflation quasiment nulle ! Je n'épilouèrerais pas davantage.

Notre travail se fait de plus en plus de façon autonome. L'informatique donne à chacun d'entre nous une indépendance et une responsabilité qui sont en totale contradiction avec nos salaires tout à fait comparables à celui des femmes de ménage pour qui nous avons le plus grand respect et largement en dessous de celui d'un Agent d'accueil ou d'un magasinier à qui un taux de NBI est accordé. S'il est vrai que pour être « chef », il faut être allé à l'école longtemps, pour faire notre travail de tous les jours, il faut avoir des connaissances techniques, des qualités d'accueil du public et un sacré sens de l'organisation. Ces qualités sont reconnues dès lors que vous êtes catégorie « B » alors que le travail est identique. Nous effectuons nos tâches, le plus souvent sans ordre de la hiérarchie ni contrôle, la « réunionite », maladie chronique de nos chefs n'en laissant pas le temps. Il est grand temps de prendre en considération le travail effectué au quotidien plutôt que de se baser sur des concours complètement dépassés, sur un niveau scolaire surfait, complété d'un temps de formation clandestin pris sur le temps de travail de façon la plus scandaleuse.

Dans notre académie d'Aix-Marseille, il y avait en 2006 plus de 1500 postulants pour 6 postes de SASU offerts sur liste d'aptitude. Quand on sait que sur les 6, 1 est imposé par l'Administration, le pourcentage de nommés est de 0.33% ! Le

reclassement des heureux élus se fait à l'indice égal ou légèrement supérieur à celui qu'ils avaient en catégorie « C ». En outre, si vous n'êtes pas près du Bon Dieu ou d'un de ses apôtres, il y a fort à parier que vous soyez obligé de refuser l'avancement car on vous proposera une affectation si lointaine que vous aurez plus de dépenses que de recettes pour l'y rejoindre. De surcroît, vous n'aurez pas le temps d'obtenir le dernier échelon qui vous est promis car le temps qui vous sépare de la retraite sera trop court. A quand la reconnaissance du travail accompli et la nomination sur poste des candidats retenus, à quand un nombre significatif de postes offerts sur liste d'aptitude. Le départ en retraite de nos anciens devrait permettre d'assainir cette liste d'attente.

Enfin, qui peut me dire en quelle année s'est réunie la dernière commission paritaire de la catégorie considérée ? C'est-à-dire depuis combien de temps ne s'est-on pas penché sur notre triste sort.

En Mars 2007, il y aura des élections aux Commissions Paritaires Académiques et Nationales. Il faudra en tirer les leçons de cette non représentativité, de ce laxisme de tous bords.

**Alain MAUDUIT**  
Responsable Catégories C  
SNAPAI - FAEN

**En Mars prochain  
VOTEZ, FAITES VOTER  
SNAPAI - FAEN  
POUR  
UN SYNDICALISME :**



- APOLITIQUE**
- INDEPENDANT**
- EFFICACE**